

Arrêté municipal n°094-2023

**Réglementant le stationnement Parking rue des Costils
dans le cadre d'une exposition de voitures anciennes
Le dimanche 23 avril et le dimanche 15 octobre 2023**

Monsieur Philippe LEMAÎTRE,
Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Considérant la demande présentée le 23 mars 2022 par M. Hecquard Axel – président du club STEAM de Villedieu les Poêles, sollicitant l'autorisation d'effectuer une exposition de voitures anciennes - parking rue des Costils, devant l'hôtel le fruitier à Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le dimanche 23 avril 2023 et le dimanche 15 octobre 2023 entre 9h00 et 18h00,

Considérant la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le dimanche 23 avril 2023 et le dimanche 15 octobre 2023 entre 9h00 et 18h00, le club STEAM de Villedieu les Poêles est autorisé à stationner des voitures anciennes sur le parking devant l'hôtel le fruitier - rue des Costils et sur une partie du parking, près de l'office de Tourisme (voir photos ci-joint) ;





Article 2

Pendant la durée de la manifestation, le stationnement sera interdit sur le parking – places des Costils, devant l'hôtel le fruitier et sur une partie du parking devant près d'office du tourisme, *emplacements réservés au stationnement des véhicules anciens, et délimités par des barrières mises en place par les services techniques de la Commune Nouvelle.*

Article 3

Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN, le responsable du service technique de la CN, le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN et M. Hecquard Axel – président du club STEAM de Villedieu les Poêles sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 24/03/23 au 07/04/23

La notification faite le 24/03/2022

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
jeudi 23 mars 2023



Le Troisième Adjoint,

Francis LANGELIER